

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 3 mai 2021

Précarité étudiante : l'Eurométropole de Strasbourg propose une aide au paiement des loyers

Les étudiant·e·s sont touché·e·s de plein fouet par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Au cours des confinements et couvre-feu successifs, nombre d'entre eux ont vu leur activité rémunérée diminuée ou interrompue, ajoutant à l'isolement social un risque accru de basculement dans la précarité.

En février dernier, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée en faveur de la vie étudiante, notamment à travers la création d'un fonds de soutien d'un million d'euros pour le maintien dans le logement et l'aide au quotidien. Grâce à ce fonds, la collectivité propose une aide forfaitaire de 300€ afin d'aider les étudiant·e·s à payer leurs loyers ou leurs frais d'énergie. Les étudiant·e·s pourront en bénéficier dès ce lundi 3 mai en remplissant un formulaire en ligne simplifié sur demarches.strasbourg.eu/aide-exceptionnelle-pour-les-etudiants.

Les étudiant·e·s devront remplir plusieurs critères :

- être inscrit dans l'enseignement supérieur pendant l'année universitaire 2020 – 2021
- habiter une commune de l'Eurométropole, de façon autonome, dans le parc locatif privé ou social (hors résidences étudiantes CROUS)
- ne pas dépasser les plafonds du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- justifier d'une baisse ou perte de ressources salariées d'au moins 50 euros par mois entre septembre 2020 et mars 2021

Cette aide apportée aux étudiant·e·s montre une nouvelle fois l'intérêt et l'engagement de l'Eurométropole de Strasbourg pour les jeunes de son territoire. Déjà au mois de mars, la collectivité avait lancé la plateforme entraide.strasbourg.eu offrant aux étudiant·e·s la possibilité d'être mis en relation avec des citoyen·e·s prêt·e·s à leur fournir une aide alimentaire (paniers repas, sacs de courses, etc).